

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009)

Heft: 1836

Artikel: Succession Couchepin : l'occasion de débattre à nouveau de la concordance : Andreas Gross publie un recueil de textes à propos de l'élection complémentaire au Conseil fédéral

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013939>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Succession Couchepin: l'occasion de débattre à nouveau de la concordance

Andreas Gross publie un recueil de textes à propos de l'élection complémentaire au Conseil fédéral

Jean-Daniel Delley (04 septembre 2009)

Andreas Gross est l'un des rares politiciens helvétiques qui aime et cultive le débat d'idées. Non pas ces combats de coqs dont raffolent les médias, où se croisent sans écoute arguments de mauvaise foi et même mensonges dans une langue de bois standardisée. Le parlementaire socialiste zurichois croit dans les vertus de l'argumentation; il recherche même la confrontation qui permet de tester la résistance des points de vue.

Régulièrement Andreas Gross édite sous forme de livre les résultats de ces confrontations et débats. Début 2004, aussitôt après l'élection de Christoph Blocher au Conseil fédéral, il prépare déjà un futur sans le tribun zurichois dans *Eine andere Schweiz ist möglich*. Il poursuit en 2007 avec *Changer*

de voie – Démocratie et solidarité sans Blocher. Un an plus tard paraît *Naturalisations – Un défi pour la démocratie*, pour contrer l'initiative de l'UDC. Dès l'annonce de la démission de Pascal Couchepin, Gross se met au travail avec Fredi Krebs, et réunit des textes et interviews d'analystes politiques, de journalistes, de politiciens de tous bords publiés en août dernier sous le titre *Elections au Conseil fédéral: pas un show électoral!*

Agacé par la mise en scène médiatique estivale à laquelle donne lieu la guerre de succession et les contorsions arithmétiques auxquelles se livrent les partis bourgeois, Andreas Gross profite de l'occasion pour approfondir la réflexion sur la concordance. Sa position est connue – DP la

partage: l'esprit de la concordance ne peut se satisfaire d'une simple règle de trois. Aujourd'hui, une petite concordance excluant l'UDC, mais qui pourrait intégrer les Verts, est seule à même d'incarner le réformisme dont la Suisse a besoin.

Tous les textes ne sont pas d'un égal intérêt et la qualité de la traduction se ressent de la rapidité de l'édition. Mais l'ouvrage de Gross nous offre le matériau indispensable pour dépasser l'opération de casting à laquelle s'est limitée jusqu'à présent la campagne pour l'élection complémentaire au Conseil fédéral. Un matériau contre le court terme, l'événementiel, pour le renouveau des institutions et de la culture politique.

Votation du 27 septembre: on ferme une usine à gaz démocratique

L'initiative générale est un cas d'école de législation insouciante tant de sa faisabilité concrète que de ses effets réels

Jean-Daniel Delley (02 septembre 2009)

Du temps de l'Union soviétique, une plaisanterie – ou était-ce un fait avéré? – affirmait que Moscou avait réussi à vendre des chasse-neige à des pays africains. La Suisse a fait mieux.

Elle a conçu pour son propre usage, dans un domaine où sa compétence est incontestée, un instrument de démocratie directe pratiquement inutilisable. C'est pourquoi le 27 septembre prochain, le souverain est prié d'annuler

son vote de 2003 par lequel, avec une participation médiocre de 29% mais une solide majorité (tous les cantons et 70% des suffrages), il avait ancré dans la Constitution le droit d'initiative générale.